

## CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 11 février 2026  
Convocation du 05 février 2026

Date d’Affichage :		Étaient présents :	MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Mme Marie Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, MM Dominique METOT, Sylvain LE SAUX, Mme, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM Jean-Marc ORAIN, Michaël CAVELIER, Nicolas MERLIER, Mme Marina ROUSSEL, M. François PAIN.
12 février 2026			
Nbre de Conseillers en exercice : .....	33	<u>Excusés avec pouvoir</u> :	M. Eric LESUEUR, Mmes Sylvie DEVAUX, Lynda BENARD, MM Tony DENOYERS, Julien LAPERT, David RIBEIRO.
Nbre de présents : .....	25		- M. LESUEUR avait donné procuration à Mme FERCOQ
Nbre d’excusés avec pouvoir : ...	6		- Mme DEVAUX avait donné procuration à M. LE SAUX
Nbre d’excusé sans pouvoir : .....	1		- Mme BENARD avait donné procuration à Mme DEMOL.
Nbre d’absent : .....	1		- M. DENOYERS avait donné procuration à M. HEDOU
Nombre de votants : .....	31		- M.LAPERT avait donné procuration à M. LEPILLER
			- M. RIBEIRO avait donné procuration à M. GRIEU
		<u>Excusé sans pouvoir</u> :	M. Rachid CHEBLI
		<u>Absent</u> :	M. Johnny ALEXANDRE

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) MODIFICATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2311-9 et L2311 - 3,

**VU** l’instruction budgétaire et comptable M57,

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d’investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d’engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice. Elle se décompose ainsi :

.../...

- De l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Pour la section de fonctionnement, la procédure à employer est identique que celle en investissement mise à part qu'elle s'intitule Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP)

Considérant les opérations pluriannuelles en cours et les nouvelles inscriptions budgétaires 2026, il est nécessaire de modifier les programmes suivants :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2026	2026	2027	2028 et suivants
2022006 – Chapelle Sainte-Anne – Travaux de préservation	45 000,00 €	11 433,60 €	33 566,40 €		
2022007 – Temple – Travaux de préservation	100 000,00 €	21 264,00 €	20 000,00 €	58 736,00 €	
PVD2022008 – Piste BMX	950 000,00 €	937 278,55 €	12 721,45 €		
PVD2022009 – ZAC Mairie	3 258 550,86 €	3 208 550,86 €	50 000,00 €		
2023002 – Travaux de toiture	1 000 000,00 €	288 908,54 €	225 368,67 €	485 722,79 €	
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard	1 200 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €
2024001 – Travaux de rénovation de l'école Claude Chapelle	900 000,00 €	61 605,97 €	820 000,00 €	18 394,03 €	
2024002 – Modernisation de l'éclairage public	522 000,00 €	116 625,50 €	273 481,90 €	131 892,60 €	
2025001 – Réhabilitation de l'église	50 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	
2025002 – Réhabilitation du centre de loisirs	80 000,00 €	1 958,40 €	78 041,60 €		
2025003 – Modernisation des éclairages des équipements communaux	285 000,00 €	29 101,96 €	196 632,88 €	59 265,16 €	

.../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications des Autorisations de Programme ainsi que de leurs Crédits de Paiement ci-dessus.

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR**

**POUR : 29** (élus de la majorité et MM ORAIN, CAVELIER et PAIN élus de la minorité)

**CONTRE : 2** (M. MERLIER et Mme ROUSSEL élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,

(Suivent les signatures)  
Le Maire,

Christophe DORÉ

